



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1590

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/ Auditorium - Orchestre national de Lyon et le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône pour l'organisation des chantiers de la création musicale pour l'année 2021/2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1590 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON/ AUDITORIUM - ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON, LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU RHONE POUR L'ORGANISATION DES CHANTIERS DE LA CREATION MUSICALE POUR L'ANNEE 2021/2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens signé entre la Ville de Lyon et l'Education nationale, la Ville de Lyon soutient les actions des projets d'écoles sur le temps scolaire et notamment le projet des Chantiers de la création musicale.

Les Chantiers de la création sont organisés, à l'initiative de la Ville de Lyon, à travers la direction de l'Education et l'Auditorium-Orchestre national, et de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône.

Dans le cadre des activités culturelles et pédagogiques à destination des jeunes, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose depuis plus de 20 ans un projet artistique à destination des écoles primaires de la Ville de Lyon mêlant la pratique musicale et la découverte d'une institution musicale professionnelle.

Ce projet existe grâce au partenariat historique entre la Ville de Lyon, le Conservatoire à rayonnement régional et l'Education nationale.

La création musicale en relation avec le monde de l'orchestre est le vecteur de ce projet.

Il s'adresse à six classes de cycle 3 issues de trois groupes scolaires.

L'objectif est d'amener les élèves à entrer dans le domaine de l'invention musicale et dans celui de l'interprétation à partir d'un travail avec un compositeur, des musiciens-intervenants du Conservatoire de Lyon et des musiciens de l'Orchestre national de Lyon.

Le compositeur ou la compositrice utilise les matériaux fournis par les élèves, avec l'aide des musiciens-intervenants du Conservatoire de Lyon, puis écrit une partition qui sera interprétée par les élèves et les musiciens de l'Orchestre national de Lyon.

Les classes sont accueillies en résidence à l'Auditorium de Lyon pendant quatre jours. Les élèves découvrent les coulisses d'un grand orchestre symphonique, les différents métiers de cet établissement, assistent aux répétitions, rencontrent chef et solistes.

Les musiciens intervenants du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon animent des ateliers hebdomadaires dans les classes tout au long de l'année avec des écoutes, des pratiques de création, un travail d'interprétation de la partition et des séances de travail avec les instrumentistes de l'Orchestre national de Lyon.

Les trois réalisations sont présentées en concert, à l’Auditorium de Lyon, par les enfants et les musiciens de l’Orchestre national de Lyon.

Deux concerts gratuits sont programmés : un, réservé au public scolaire, l’autre pour tous publics.

Les modalités d’organisation et d’intervention des différents partenaires de ce projet sont définies ci-après et repris dans la convention annexée.

Vu ladite convention ;

Où l’avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention établie entre la Ville de Lyon, le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, et la Direction des services départementaux de l’Education nationale du Rhône pour l’organisation des Chantiers de la création musicale pour l’année scolaire 2021-2022 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent et à les exécuter.
- 3- Les dépenses correspondantes sont prévues au budget annexe 07 sur les chapitres 011 et 012, opération ACULTU.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET